

VISITE D'ETUDES DANS LE CADRE DU JUMELAGE, 4 - 8 Avril 2011 à PARIS

AUPRES DES INSTITUTIONS FRANCAISES PARTENAIRES

Dans le cadre du contrat du jumelage, l'activité 5-1 « visites d'études » prévoit l'organisation de six missions d'études dans les Etats membres de l'Union Européenne pour cinq cadres de l'Office des Changes afin de renforcer la capacité interne de cet organisme en matière de ressources humaines. Cette première visite d'études a eu lieu en France auprès des trois institutions françaises partenaires en l'occurrence, l'INSEE, la Banque de France et la Direction Générale des Douanes.

Les principaux thèmes traités ont porté principalement sur la qualité des données, les métadonnées et les enquêtes.

I- Qualité des données

Sur ce thème, l'INSEE a présenté le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne qui comprend 15 principes déclinés en 77 indicateurs. Parmi ces principes, il y a lieu de souligner notamment : **l'indépendance professionnelle des autorités statistiques ; l'engagement sur la qualité ; le secret statistique ; l'impartialité et l'objectivité ; la charge non excessive pour les déclarants ; et l'accessibilité et la clarté.**

En application de ces principes, l'INSEE a mis progressivement en place depuis 2005 une démarche globale sur la qualité avec la création d'une unité dédiée à cette mission qui a pour principal objet de s'assurer que la démarche qualité est bien intégrée dans l'ensemble des structures de l'Institution.

A signaler que l'INSEE a présenté aux participants les derniers enrichissements de son portail statistique en vue d'améliorer l'accessibilité et la clarté de ses statistiques sur son site internet.

II- Métadonnées

Les présentations sur les métadonnées tant à l'INSEE qu'à la Banque de France ont mis en évidence que ce thème a pris son essor dans les années 2000 pour des besoins de comparabilité et de qualité des données. Des modèles de standardisation des échanges de données ont été développés et à ce titre, Eurostat a privilégié SDMX (Statistical Data and Metadata eXchange) en tant que standard pour échanger les données avec ses partenaires.

Les projets en cours de l'INSEE concernant les métadonnées vont bénéficier au dictionnaire de l'application existante, crée en 2003 et qui présente les définitions des termes les plus souvent employés dans les publications statistiques de l'Institut. Ce système centralisé de définitions constitue déjà un outil de référence qui facilite l'accès à l'information par une entrée lexicale simple et unique, valorisant ainsi la production des statistiques et le travail des producteurs.

La norme internationale SDMX recommandée notamment par le FMI et Eurostat tend à standardiser les échanges de données et de métadonnées statistiques, à assurer la diffusion des données statistiques avec leurs métadonnées et de proposer des règles de gestion applicables à la collecte, au stockage et à la diffusion des statistiques. La modélisation des métadonnées fait l'objet d'une structuration des informations à différents niveaux : familles de clés, séries chronologiques et observations.

SDMX a pour avantages de normaliser la structuration des données et des métadonnées, de faciliter la transmission et le téléchargement des informations entre partenaires et de constituer une spécification pour la création d'outils informatiques.

III- Enquêtes

Les exposés sur les enquêtes tant à l'INSEE qu'à la Banque de France ont indiqué que préalablement à leurs lancements, les enquêtes doivent faire l'objet d'une présentation devant les autorités du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) afin de leur conférer un appui juridique pouvant exposer tout non répondant à des sanctions pécuniaires. Dans le cadre de l'examen des demandes d'enquêtes au CNIS, celui-ci juge, d'une part, de l'opportunité des informations demandées pour les statistiques nationales et, d'autre part, de la qualité scientifique des règles retenues pour gérer l'enquête (représentativité de l'échantillon, extrapolation...). En cas d'avis favorable, le CNIS peut décerner un label à caractère obligatoire ou non.

Les trois enquêtes de la Banque de France présentées aux participants ont toutes reçu le label du CNIS à caractère obligatoire : enquête sur les voyages, sur les services et sur les investissements directs. Quant à l'INSEE, l'accent a été mis lors des exposés sur le grand nombre d'enquêtes auprès des ménages et des entreprises ayant fait l'objet d'une validation par le CNIS. A cet égard, les intervenants ont précisé que les caractéristiques du dossier de validation des enquêtes auprès du CNIS constituent une base d'informations structurée pour définir les métadonnées relatives aux données à publier.

IV- Passage CAF-FAB

L'exposé sur l'enquête CAF-FAB a porté sur l'expérience française concernant la mesure des coûts de transport et d'assurance liés aux importations, devant être enregistrés dans la rubrique des services. Pour évaluer ces coûts, la Direction Générale des Douanes procède à des enquêtes tant sur les transactions intra-communautaires qu'extra-communautaires auprès d'un échantillon d'entreprises. La dernière enquête réalisée courant 2009 a concerné 8000 entreprises. Le taux de correction CAF-FAB a progressé passant de 2% en 2001 à 3% en 2005 pour atteindre 3,2% en 2010.

V- Conclusion

Après cette visite d'études, les cadres de l'Office des Changes seront plus à même d'être associés et de participer pleinement aux décisions prises d'un commun accord avec les experts des institutions partenaires dans le cadre des différentes activités du jumelage notamment sur les trois sujets suivants :

- A. **la démarche qualité** sera mise en place progressivement à l'Office des Changes en s'appuyant sur les principes de base, les indicateurs définis dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne ;
- B. **l'organisation des métadonnées** de l'Office des Changes aux différents niveaux (familles de clés ; séries chronologiques, observations) tiendra largement compte des expériences des institutions visitées ;
- C. **le nouveau portail dédié aux statistiques des échanges extérieurs** intégrera la démarche relative aux métadonnées et facilitera ainsi l'utilisation et la compréhension des données produites par l'Office des Changes.